

Absente excusée : Martine Bert (procuration à Georges Guilhamet)

Secrétaires de séance : Marie-Françoise Capelani / Anne-Marie Peyré (rédacteur)

Le Procès verbal de la séance du 30 mars 2015 est accepté à l'unanimité

1 - Vote des taxes : les taux de 2013 et 2014 sont maintenus, tant pour **la taxe d'habitation** (6,96 %) que pour **les taxes foncières** : foncier bâti (6,08 %) et foncier non bâti (24,07 %) – adopté à l'unanimité.

2 - Subventions aux Associations : Michel Lauvaux fait le point et commente le tableau des demandes. A ce jour, 25 115 € sont nécessaires et donc 27 000 € seront inscrits au Budget pour y répondre. (Notons les 8 000 € attribués au Groupement Pastoral pour la construction de la Cabane du Marty Peyras). Aucune remarque n'est faite.

Adopté à l'unanimité.

3 – Subvention à la Maison de l'Enfance de Coaraze : des enfants de la commune sont inscrits à ce centre de loisirs. La contribution de la commune est fixée à 10 €/jour/par enfant. En 2013, 6 500 € ont été versés. Pour 2014, 7 784 € sont nécessaires. Adopté à l'unanimité.

4 – Budget primitif :

Les différentes lignes budgétaires ont été commentées par le maire.

A - Fonctionnement : 1 409 491,17 €

Les Dépenses ont augmenté de 7 % pour la masse salariale (405 500 €) et de 5 % pour les élus avec un adjoint de plus (57 500 €), 7 % pour les charges.

En ce qui concerne les Recettes, les **impôts et taxes** divers rapportent 565 360 €, la **dotation de l'Etat** (DGF) se monte à 228 907 € (en baisse de 21 471 € par rapport à 2014) mais elle est compensée par une augmentation de 7 168 € de la **dotation de solidarité rurale**. De plus, **une dotation de solidarité communautaire** de 17 800 € versée par la Communauté de Commune du Pays de Nay compense la contribution d'Asson à la construction de la nouvelle caserne des pompiers de Nay.

Le maire indique que le Percepteur conseille d'affecter cette subvention en « Investissement ». Patrick Moura fait remarquer que dans ce cas, la commune ne pourra pas récupérer la TVA. Il signale également que cette opération devra être répétée 3 années consécutives.

B - Investissement : 1 622 234 €

Dépenses : parmi les points qui nous ont interpellés, notons les chiffres suivants :

- Cantine de l'Ecole du Bourg : 480 000 € (avec un emprunt prévu de 200 000 €)
- Matériel communal : 23 100 € (achat d'un tracteur-tondeuse de plus)
- Illuminations de Noël : 6 700 €
- Achat d'un terrain de 6 530 m² pour 140 000 €, situé en dessous de l'école du Bourg et qui avait été bloqué sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vue de donner plus d'espace à l'école.

D'autres dépenses sont prévues et donc inscrites au budget :

- 10 000 € pour la révision du PLU,
- 165 000 € pour les travaux de transformation de l'atelier communal en salle de musculation destinée au club de hand-ball et une salle à caractère socio-éducatif,
- 27 800 € pour la superette,
- 3 000 € pour le site internet,
- 3 600 € de frais de pénalité pour le cabinet d'architectes sollicité pour le projet abandonné du centre commerçant de la ZAC,
- 34 845 € pour les travaux sur les réseaux d'électrification,
- 103 100 € pour la voirie 2015.

En ce qui concerne les **Recettes**, elles proviennent évidemment des impôts, des subventions de l'Etat, du Conseil Général, de 8 000 € de la réserve parlementaire (Nathalie Chabanne, députée) et de l'emprunt.

Michel Aurignac souligne que le financement de la cantine scolaire du Bourg ne nécessite pas la souscription d'un emprunt de 200 000 € et précise que l'achat du terrain en dessous de l'école pourrait être repoussé afin de préserver l'autofinancement de la cantine.

Le maire répond qu'il a souhaité réaliser cet emprunt, qui sera le dernier du mandat, afin de lisser sur les cinq prochaines années un remboursement homogène de l'endettement de la commune.

Patrick Moura estime que dans la section « Fonctionnement » l'augmentation de 6 % de la masse salariale et celle de 9% des autres charges de gestion lui paraissent élevées.

Il ajoute que dans la section « Investissement » le programme du nouveau bâtiment de la cantine à 480 000 € est exagéré. L' élu poursuit que les 6 500 € des illuminations de Noël sont

dispendieux, de même que la transformation de l'atelier communal en espace socio-culturel et sportif pour 165 000 €. Par ces raisons il justifie son vote négatif au budget 2015.

Le budget est adopté par 15 voix pour et 4 contre

5 – Entretien des espaces verts des HLM de la place St Martin :

Comme les années passées, 310 € sont facturés à la société des HLM.

Adopté à l'unanimité.

6 – Entretien des espaces verts de la SDC « Les Escuères » et de l'entreprise Calonge :

Seront facturés respectivement 300 € et 80 €.

Patrick Moura estime qu'il n'est pas normal d'intervenir chez des privés et que si la commune l'a fait auparavant, c'était après une procédure, en raison d'un problème de salubrité publique et à la demande de riverains. Ce n'est pas le cas en ce qui concerne l'entreprise Charpentes Calonge.

Adopté par 15 voix pour, 1 contre, 3 abstentions.

7 – Projet Educatif Territorial (PEDT) :

Delphine Craspay, adjointe, explique que suite à la mise en place des activités périscolaires (gratuites pour les élèves) et pour bénéficier des aides de l'Etat, il convenait de mettre en place avec les équipes pédagogiques un PEDT et de signer une convention avec l'Inspecteur d'Académie et le Préfet. Les conseils des 2 écoles ont émis un avis favorable. Cette convention est renouvelable tous les ans par tacite reconduction. Un bilan sera transmis à l'Inspection Académique à mi-parcours.

Adopté à l'unanimité.

8 – Cession gratuite d'un terrain au département :

Il s'agit de régulariser une situation, suite à des travaux près du château au pont de l'Ouzom.

Adopté à l'unanimité.

9 – Loyer du cabinet médical :

Une kinésithérapeute intervient 3 demi-journées par semaine dans le local partagé avec la diététicienne et la sophrologue. 150 € sont facturés.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- Marie Françoise Capelani indique que le CCAS a décidé d'intégrer la commune au dispositif « Société Action » qui propose aux particuliers une étude de leurs droits en matière d'assurance sociale et d'adhésion à une mutuelle santé. Les personnes qui pourront être reçues à leur demande en mairie devront adhérer à cette association pour bénéficier des services. Une information va être faite rapidement.
- Alexandre Larruhât donne des informations suite à une réunion de la commission « Environnement Déchets » à la CCPN : maintien des taux des taxes pour les ordures ménagères, le règlement des déchetteries a été revu, le site d'Arros de Nay a été fermé en raison du dépôt de matériaux contenant de l'amiante. Il indique également qu'une nouvelle campagne de contrôle des SPANC (assainissement non collectif) va débuter en 2015 sur la commune d'Asson.
- Marie-Gabrielle Monset indique que les livres de la Bibliothèque Municipale issus du « désherbage » qu'elle avait récupérés et conditionnés, ont été pris en charge par le Lions Club de Bordeaux Europe afin d'être acheminés en Roumanie pour doter une nouvelle BMF (Bibliothèque et Médiathèque Française).

La séance est clôturée à 22 heures.

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura, Corinne Panatier.

Adresse électronique : asson64@gmail.com